

reprises, il a constaté que le secrétaire d'Etat essayait d'anticiper son jugement en lui soumettant simplement pour ratification des actes déjà accomplis. Pour toutes ces raisons, le président déclare qu'il croit devoir se prévaloir de l'offre de démission de M. Lansing, dont les divergences d'opinion avec M. Wilson sont pour celui-ci une cause d'embarras. Comme conclusion, le secrétaire d'Etat américain a démissionné le 12 février.

Cet incident politique a créé naturellement une vive sensation aux Etats-Unis et en Europe. Il a manifesté à bien des gens peu au courant de ces questions la vraie nature de la constitution américaine. Aux Etats-Unis, ce que nous appelons le gouvernement responsable n'existe pas. Le cabinet ne relève pas du Congrès, il relève uniquement du président. Celui-ci est souverain — avec certaines limitations sans doute — mais souverain réel, et avec de grands pouvoirs, durant quatre ans. Et il peut se produire cette anomalie, suivant nos principes constitutionnels, d'un gouvernement conservant le pouvoir quoiqu'il soit en minorité dans les chambres. C'est bien ce qui existe en ce moment aux Etats-Unis.

Les journaux anglais sont pleins de commentaires au sujet de l'incident Wilson-Lansing. Voici une citation caractéristique de la *Westminster Gazette* : " Le renvoi du secrétaire Lansing par le président nous donne une illustration dramatique du pouvoir particulier qui est conféré au chef du gouvernement par la constitution américaine. On ne sait pas exactement ce qu'a fait M. Lansing, mais il semblerait qu'il a appliqué, pour sa propre conduite, le principe américain *d'agir par soi-même*. "

Pendant ce temps le traité de Versailles est toujours en suspens devant le sénat américain. Les pourparlers et les discussions vont leur train. Mais la solution n'est pas encore atteinte.